

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1707**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Extension du centre et reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - Phase 1 - Travaux - Voie nouvelle, rue Richerand et Chirat et voie secondaire - Marché n° 6 : ouvrages d'art - Autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darné J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 13 septembre 2010****Décision n° B-2010-1707**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Extension du centre et reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - Phase 1 - Travaux - Voie nouvelle, rue Richerand et Chirat et voie secondaire - Marché n° 6 : ouvrages d'art - Autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport concerne un marché de travaux d'ouvrages d'art pour l'extension du centre, reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - phase 1 - travaux - voie nouvelle, rue Richerand et Chirat et voie secondaire sur la commune d'Albigny sur Saône.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008.

Par délibérations n° 2005-2707 du 21 juin 2005, n° 2007-4494 du 12 novembre 2007 et n° 2009-0902 du 28 septembre 2009, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 4 500 000 €.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 30 juillet 2010, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises De Filippis/Carrion TP pour un montant de 464 435,18 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de travaux d'ouvrages d'art de l'extension du centre, reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - phase 1 - travaux - Voie nouvelle, rue Richerand et Chirat et voie secondaire à Albigny sur Saône ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises De Filippis/Carrion TP pour un montant de 464 435,18 € HT, soit 555 464,47 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser des grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 1258, le 28 septembre 2009 pour la somme de 4 500 000 € TTC en dépenses.

**3° - Le montant** à payer en 2010 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 231 510 - fonction 822, pour la somme de 464 435,18 € HT, soit 555 464,47 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.**